

**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
COMMUNE DE SOUGE LE GANELON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

ARRETÉ N°A20250303-012

**Autorisation d'occupation du domaine public
Parking salle polyvalente – rue des Rochers
Balade moto et marche le 27/04/2025**

Le Maire de la Commune de Sougé le Ganelon (Sarthe),
Vu l'article L2122-18 du Code de la Voirie Routière,
Vu l'article L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande formulée par Madame GOYET Elodie, Présidente de l'Association « Le Rep'Air », domiciliée « 1040 lieu-dit Bure » 72130 Montreuil le Chétif, dans le cadre de l'organisation d'une balade moto et marche le dimanche 27 avril 2025, en partenariat avec l'Association Roule Moto,

ARRETE

Article 1 : L'Association « Le Rep'Air », représentée par sa Présidente, Mme GOYET Elodie, domiciliée « 1040 lieu-dit Bure » 72130 Montreuil le Chétif, est autorisée à occuper le parking de la salle polyvalente - rue des Rochers pour le rassemblement de motos dans le cadre d'une balade moto et marche, organisée le dimanche 27 avril 2025 de 12h00 à 19h00.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, ainsi qu'au demandeur.

Fait à Sougé le Ganelon, le 3 mars 2025.



Le Maire,
Philippe RALLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20250303-A20250303-012-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025
Publication : 31/03/2025